



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ou ACCORD TECHNIQUE PREALABLE

Conformément au Règlement de Voirie

A remplir et à renvoyer au :

Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté

12 rue Lapique – BP 60559 – 55012 BAR LE DUC

Tel : 03 29 79 48 80 – Fax : 03 29 79 57 74

Courriel : amenagement.urbain@barleduc.fr

Intervention **inscrite** au calendrier des travaux programmés de l'année en cours (demande à transmettre 5 semaines avant le début des travaux)

Intervention **non-inscrite** au calendrier des travaux programmés de l'année en cours (demande à transmettre 3 semaines avant le début des travaux)

A. IDENTITE DE L'INTERVENANT

INTERVENANT

Nom ou Raison Sociale :

Représenté(e) par :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Adresse électronique :

ENTREPRISE CHARGEE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (si différent de l'intervenant)

Nom ou Raison Sociale :

Représenté(e) par :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Adresse électronique :

C. TRAVAUX

Type de Travaux : Sol Souterrain Aérien

Type de Fouilles : Traversée Longitudinale Fonçage Autre (préciser) :

Nature des Travaux :

Adresse : n° : voie :

Période d'exécution : durée prévisionnelle : Date de début : Date de fin :

Travaux en soirée – de nuit : oui non

Travaux hors jours ouvrés : samedi dimanche jours fériés

B. EMPRISE DU CHANTIER – SIGNALISATION ET ORGANISATION

Emprise de chantier : Longueur : Largeur : Surface :

Totalité de la voie Piste cyclable Accotement Parking

Totalité de la chaussée ½ chaussée côté impair ½ chaussée côté pair Places Stationnement

Totalité du trottoir ½ trottoir côté impair ½ trottoir côté pair

Fouilles : Longueur : Largeur : Surface :

Revêtement : Béton bitumineux noir Béton bitumineux hydrodécapé Pavés Enrobés coulés à froid

Espaces verts Concassé Pierre Calcaire Autres :

Dispositions mises en place pour la signalisation et l'organisation du chantier :

Alternat par feux Alternat manuel piquets K10 Alternat manuel panneaux B15/C18

Stationnement interdit Limitation de vitesse Interdiction de circulation

Autre (préciser) :

Fait à
Le
Signature et cachet :

Pièces à joindre **obligatoirement** :

Plan de situation Plan d'exécution au 1/200 ou 1/500

Plan de signalisation de chantier

Matériaux mis en œuvre

Cette demande devra parvenir au service Aménagement Urbain Voirie & Propreté dans un délai de 5 semaines avant le début des travaux inscrits au calendrier des travaux programmés, et dans un délai de 3 semaines pour les travaux non-inscrits.

La présente demande ne dispense pas l'intervenant de souscrire une demande d'arrêté de circulation.